

Feuille de co-signature de la réponse à la consultation de ABF Suisse concernant l'Accord entre la Confédération suisse et l'Union européenne sur la santé

Complément pour la signature de la consultation sur www.abfschweiz.ch/eu-abkommen/

Merci de remplir tous les champs. **Une seule signature est autorisée par personne** (en ligne ou manuscrite).

Toute personne, indépendamment de son âge, de sa nationalité ou de son lieu de résidence, peut co-signer la réponse à la consultation de ABF Suisse. Les signatures n'ont pas besoin d'être authentifiées. Les signataires d'une même feuille peuvent résider dans différentes communes ou à l'étranger.

Veuillez scanner la liste, qu'elle soit partiellement ou complètement remplie, et l'envoyer immédiatement, **au plus tard jusqu'au 28.10.2025, à : kontakt@abfschweiz.ch**

Par courrier postal à : **Aktionsbündnis freie Schweiz, Lättichstrasse 8a, CH-6340 Baar**

	Nom de famille écrit lisiblement en lettres majuscules	Prénom(s) écrit lisiblement en lettres majuscules	NPA	Signature manuscrite
1				
2				
3				
4				
5				

**Votre
voix
compte**

Faites opposition
là où nos droits
fondamentaux sont
en danger !

L'accord sur la santé entre la Suisse et l'UE est dangereux pour les raisons suivantes et doit être rejeté :

1. Des coûts sans droit de regard

La Suisse devrait verser chaque année 35 à 55 millions de CHF à l'UE uniquement sur la base de l'accord sur la santé (estimation conservatrice de ABF Suisse). Ces contributions sont fixées par l'UE selon un barème basé sur le PIB. Le Parlement n'a aucun droit de regard sur le montant des paiements.

2. Des obligations pleines, zéro droit

La Suisse doit fournir des données, reprendre des actes juridiques et aligner ses normes nationales, mais elle n'obtient aucun droit de vote dans les organes concernés du ECDC (European Centre for Disease Prevention and Control).

3. Une pseudo-autonomie

Formellement, les autorités nationales subsistent. En réalité, la pression d'adaptation s'accroît : si la Suisse reprend le droit de l'UE, elle perd de l'autonomie. Si elle refuse, elle s'expose à une exclusion ou à des sanctions.

4. Dépendance en cas d'urgence

La Suisse s'engage à transmettre régulièrement ses données épidémiologiques à l'UE. Elle se rend ainsi dépendante de Bruxelles en situation de crise.

5. Un danger pour la liberté d'expression

Avec la reprise dynamique des règles européennes

contre la « désinformation », des restrictions des articles 16 et 17 Cst. (liberté d'opinion et de la presse) sont à craindre. Les voix critiques pourraient être plus facilement réduites au silence.

6. Immunités pour les organes de l'UE

Le ECDC et son personnel bénéficient en Suisse de privilèges et d'immunités. Cela signifie qu'en cas de crise, tout contrôle juridique ferait défaut.

Conclusion :

Le prétendu accord sur la santé n'est pas un traité de partenariat, mais un abandon progressif de souveraineté. Il transfère l'argent des contribuables suisses à Bruxelles sans que la Suisse ait son mot à dire. Il nous oblige à divulguer des données de santé sensibles et à appliquer des décisions de l'UE, tandis que nos propres autorités se limiteraient à exécuter. Il menace notre liberté d'expression, puisque les règles bruxelloises sur la « désinformation » s'appliqueraient directement à la Suisse. Et il rend la population dépendante de signaux d'alarme étrangers en cas de crise.

Qui approuve cet accord ne vote pas pour plus de sécurité, mais pour la perte de l'indépendance, des coûts supplémentaires et moins de liberté. En bref : la Suisse renoncerait à sa souveraineté en matière de politique de santé – contre des paiements, mais sans droits.

Pour en savoir plus : www.abfschweiz.ch/eu-abkommen/

Empfangsschein

Konto / Zahlbar an
CH67 0078 7786 2786 2368 0
Aktionsbündnis freie Schweiz
(ABF Schweiz)
6340 Baar

Zahlbar durch

┌

└

Währung Betrag

CHF

┌

└

Annahmestelle

Zahlteil



Konto / Zahlbar an

CH67 0078 7786 2786 2368 0
Aktionsbündnis freie Schweiz
(ABF Schweiz)
6340 Baar

Zahlbar durch

┌

└

Währung Betrag

CHF

┌

└